

Zeitschrift: Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 39 (1906)
Heft: 6

Artikel: Le témoignage du quatrième évangile sur son auteur
Autor: Bruston, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379807>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

TÉMOIGNAGE DU QUATRIÈME ÉVANGILE SUR SON AUTEUR

PAR

CH. BRUSTON

Dans son grand ouvrage sur la *Chronologie de l'ancienne littérature chrétienne* (1897), M. Harnack assure que dans un texte du quatrième évangile (XIX, 35), l'auteur se distingue du témoin oculaire de l'événement qu'il vient de raconter, c'est-à-dire de Jean l'apôtre, et que par conséquent cet évangile n'a pas été écrit par Jean, fils de Zébédée, qui fut, d'après ce même récit, témoin de la crucifixion de Jésus-Christ.

Le texte en question est ainsi conçu : « Celui qui l'a vu en a rendu témoignage, — et son témoignage est véritable, et celui-là sait qu'il dit vrai, — afin que vous croyiez. »

M. Harnack ne peut croire « ni que ce verset ait été ajouté plus tard, ni que le témoin oculaire se désigne ici lui-même par *ἐξείνως*. » « Ce sont là, dit-il, des échappatoires désespérées. » Et cela lui paraît si évident, si incontestable, qu'au nom de ce seul et unique texte, il veut que, quand l'auteur dit ailleurs, au début de son ouvrage : « Nous avons contemplé sa gloire » (I, 14), et au début de sa première épître : « Ce que nous avons *entendu*, ce que nous avons *vu de nos yeux*, ce que nous avons contemplé et que *nos mains ont touché*, relativement à la parole de vie, » etc., ces expressions, pourtant si fortes, si claires pour le commun des mortels, ne désignent ni une *vue*, ni une *ouïe*, ni un *toucher ma-*

tériels, mais une vue, une ouïe et un toucher mystiques. « On ne doit pas oublier, dit-il, que c'est un mystique qui parle, qui peut écrire, d'un côté : « Personne n'a jamais vu Dieu » (I, 18) et de l'autre : « Celui qui fait le mal n'a pas vu Dieu » (3^e ép., v. 11). Quiconque pêche ne l'a ni vu ni connu (1^{re} ép., III, 6). »

Il y a pourtant une sensible différence entre ces dernières expressions et les premières, surtout celles du début de la première épître.

Dans son ouvrage sur *le quatrième évangile* (1901), M. Jean Réville adopte la même opinion :

« Si jamais écrivain, dit-il, a clairement énoncé qu'il invoque le témoignage d'un autre que lui-même, c'est bien dans cette déclaration. L'emploi du parfait *μεμαρτύρηκεν* et du pronom *ἐκείνος* est décisif (p. 313). »

A supposer qu'il en fût ainsi, il en résulterait que le disciple bien-aimé n'aurait pas écrit lui-même le quatrième évangile; mais ce texte prouverait en tout cas qu'il vivait encore au moment où l'évangile fut composé et l'auteur s'en référerait à son témoignage, car il dit : « Celui qui l'a vu en a rendu témoignage, et son témoignage est véritable, et celui-là *sait* qu'il *dit* vrai.... » Ces deux derniers verbes au *présent* montrent que le témoin oculaire n'était pas encore mort lorsque cela fut écrit.

Mais est-il bien sûr qu'en parlant ainsi, l'auteur ne parle pas tout simplement de lui-même?

1. On ne voit pas comment l'emploi du parfait serait incompatible avec une telle supposition.

Tout se réduit à savoir : 1^o si un auteur ne peut pas parler de lui-même à la troisième personne, 2^o s'il y a des raisons de penser que l'auteur de l'évangile ne l'a pas fait en cet endroit.

Quant à la première question, on sait que Jules César dans ses *Commentaires* ne parle jamais autrement de lui-même.

Que de fois n'avons-nous pas lu dans un livre ou dans un journal : « L'auteur de cet ouvrage » ou « Celui qui a écrit ces lignes » ou des expressions du même genre, — et il ne

nous est jamais venu à la pensée que celui qui s'exprimait ainsi fût différent de celui qui avait écrit les pages précédentes.

Quant à la seconde question, il faut avouer que l'emploi d'ἐκεῖνος (celui-là) est étonnant et peu clair au premier abord. Et il en est de même d'un détail de construction peu remarqué, au membre de phrase précédent : καὶ ἀληθινὴ αὐτοῦ ἐστὶν ἡ μαρτυρία. « Et son témoignage à lui est véritable. »

Pourquoi l'accent de la phrase est-il mis ainsi sur le pronom ?

Par opposition, sans doute, à des personnes dont le témoignage n'était pas véritable comme celui du témoin oculaire. Il s'agit vraisemblablement des Docètes, contre lesquels l'évangile est dirigé, aussi bien que les trois épîtres de Jean.

Eh bien, la même opposition explique parfaitement aussi l'emploi d'ἐκεῖνος : « et celui-là sait qu'il dit vrai. » L'accent porte sur ἐκεῖνος, aussi bien que sur αὐτοῦ dans le membre de phrase précédent. Celui-là sait qu'il dit vrai ! Il n'en est pas de lui comme de certains autres personnages, qui ne pourraient se rendre à eux-mêmes un pareil témoignage.

Au reste, un auteur qui dit au début de son ouvrage, en parlant du *Logos* devenu chair : *Nous avons contemplé sa gloire* (I, 14), ne se donne-t-il pas suffisamment par là pour un témoin oculaire ? et comment pourrait-il, plus loin, s'en référer au témoignage oculaire d'un autre personnage, son contemporain ?

Non, ἐθεασάμεθα (I, 14) montre clairement que ὁ ἑωρακώς (XIX, 35) n'est pas différent de l'auteur de l'évangile.

Et il en est de même du début de la 1^{re} épître de Jean, qui est évidemment du même auteur que l'évangile : ὁ ἀκηκόαμεν, ὁ ἑωράκαμεν τοῖς ὀφθαλμοῖς ἡμῶν, ὁ ἐθεασάμεθα καὶ αἱ χεῖρες ἡμῶν ἐψηλάφησαν.... καὶ ἑωράκαμεν καὶ μαρτυροῦμεν.... ὁ ἑωράκαμεν καὶ ἀκηκόαμεν.... etc. Comment on peut se persuader qu'il ne s'agit là que d'une *vue*, d'une *ouïe* et d'un *toucher* mystiques ou métaphoriques, c'est ce qu'il est malaisé de comprendre.

Quant au parfait μεμαρτύρηκεν, il indique tout simplement ce que le témoin oculaire (ὁ ἑωρακώς) vient de faire à l'instant

même par le récit qui précède (cf. I, 34), et par conséquent, bien loin de prouver la différence de l'auteur et du témoin, il prouve au contraire leur identité.

2. C'est ce qu'a fort bien vu l'auteur de l'appendice (chap. XXI) : « C'est ici le disciple qui *témoignait* de ces choses et *qui les a écrites*, et nous savons que son témoignage à lui est vrai » (v. 24). MM. Harnack et J. Réville en conviennent eux-mêmes, et ils sont obligés, pour maintenir leur thèse, de prétendre que l'auteur de cette phrase s'est trompé en attribuant la rédaction de l'évangile au disciple bien-aimé.

Écoutons M. Harnack à ce sujet : « D'abord, il est incontestable, dit-il, que cette phrase n'a pas été écrite par l'auteur (de l'évangile), mais par d'autres, — par une pluralité; — ensuite, elle a été ajoutée sans réflexion. En effet, la péricope XXI, 20-23 suppose visiblement la mort du disciple que Jésus aimait; d'autre part, on ne peut pas la détacher du chapitre XXI; or ce chapitre XXI n'indique pas une autre plume que celle qui a écrit les vingt premiers. Il est de nouveau prouvé par là que l'auteur du ch. XXI, et par conséquent aussi celui des vingt premiers (?), ne peut pas être le fils de Zébédée, dont la mort est précisément supposée (au ch. XXI). »

Arrêtons-nous un moment pour réfléchir. Il est indubitable que si l'auteur des vingt premiers chapitres est le même que celui du ch. XXI, qui suppose la mort de Jean, cet auteur ne peut être Jean. Mais cette opinion est-elle fondée ? « Le ch. XXI, dit M. Harnack, n'indique pas une autre plume que celle qui a écrit les vingt premiers. » Il est certain, en effet, que le style est à peu près le même. Mais qu'y a-t-il d'étonnant ou d'impossible à ce qu'un disciple de l'auteur de l'évangile, — lequel a sa conclusion à la fin du ch. XX, — voulant ajouter plus tard un appendice à cet évangile, l'ait composé autant que possible dans le même genre et dans le même style ? C'est ce que les partisans de l'authenticité ont toujours pensé. Si, au contraire, on se prévaut de la ressemblance du style pour statuer l'identité des deux auteurs, alors il faut expliquer comment un auteur qui n'était pas l'apôtre a pu écrire : « *Nous avons vu sa gloire,* » et ailleurs : « Ce

que nous avons *vu de nos yeux, touché de nos mains*, » etc. Nous connaissons l'explication de M. Harnack, mais il est difficile de s'en contenter. Il nous paraît beaucoup moins difficile d'admettre que, malgré la ressemblance du style, le ch. XXI n'est pas du même auteur que les précédents.

Voyons maintenant la suite des explications de M. Harnack : « Mais ceux qui ajoutèrent le v. 24 ne réfléchirent ou ne virent pas que les précédents faisaient allusion à la mort du fils de Zébédée » (!). Oh ! voilà qui est bien difficile à croire. L'allusion est pourtant assez claire. Ils ne les avaient donc pas lus, ces versets précédents !...

« Il leur importait seulement, ajoute M. Harnack, de constater que l'évangile tout entier avait été écrit par l'apôtre, et ainsi ils adjoignirent dans le v. 24 leur témoignage sans mandat (*unberufen*), qui est prouvé inexact par le v. 23 » (!). — Et ils ne se sont pas aperçus que la phrase qui précédait immédiatement la leur était de nature à découvrir leur mensonge au lecteur le moins attentif ! C'est dur à croire, tout de même !

Pas pour M. Harnack, car il ajoute : « Comment on peut ne pas voir ou mettre en doute cet état de choses, c'est incompréhensible pour moi. » — Il y a pourtant des choses beaucoup plus incompréhensibles, à mon avis : par exemple, qu'un annotateur ajoute à un texte une remarque telle qu'après avoir lu l'un et l'autre, le premier venu ne peut pas moins faire que de se dire : L'auteur de cette remarque est un menteur et, de plus, un imbécile, car il ne s'est pas aperçu que la phrase qui précède immédiatement la sienne est la preuve palpable de la fausseté de ce qu'il affirme.

M. Harnack ne refuse pourtant pas toute valeur au témoignage des annotateurs inconnus qui ont voulu faire passer l'évangile pour un ouvrage du fils de Zébédée. Il fait observer qu'« ils n'ont pas écrit seulement *ὁ μαθητὴς ὁ γράφας ταῦτα* (qui est faux), mais aussi *ὁ μαρτυρῶν περὶ τούτων* » (qui est exact). D'où il conclut « que l'évangéliste, c'est-à-dire Jean l'ancien et « disciple du Seigneur » s'est référé dans son livre d'une manière particulière à Jean, fils de Zébédée, » et par consé-

quent que le quatrième évangile « devrait être considéré comme un εὐαγγέλιον Ἰωάννου (τοῦ πρεσβυτέρου) κατὰ Ἰωάννην (τὸν Ζεβεδαίου). »

C'est fort ingénieux. Mais qu'est-ce qui autorise le critique à décider que la première moitié du v. 24 est vraie et la seconde fausse ? N'est-ce pas là ce que les Allemands appellent un *Machtspruch*, un décret de monarque absolu, qui ne prend pas la peine de donner ses raisons ? *Hoc volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas*¹.

Voilà où aboutissent les déductions de M. Harnack. Et tout cela provient *uniquement* de l'opinion que par ἐκεῖνος (XIX, 35) l'auteur n'a pas pu vouloir parler de lui-même ! Il a lui-même fourni la preuve, en tirant les conséquences logiques de sa supposition, que celle-ci était fausse. C'est ce qu'on appelle en mathématiques la démonstration par l'absurde.

Ajoutons, pour être juste, qu'en terminant, le critique « ne veut pas affirmer que le résultat (auquel il est parvenu) soit parfaitement sûr ou qu'il résolve toutes les difficiles énigmes qui entourent les écrits johanniques. » Mais c'est celui qui lui paraît le meilleur. Les autres, dit-il, « aboutissent à de plus grandes difficultés et même à des contradictions. » — Celles que nous venons de signaler et dans lesquelles M. Harnack s'est enveloppé lui-même sont cependant assez considérables et l'hypothèse de l'authenticité n'en présente certainement pas de plus fortes.

Malgré l'objection de MM. Harnack et J. Réville, nous pouvons donc considérer comme certain que l'auteur de l'évangile et celui de l'épître se donnent l'un et l'autre comme témoin oculaire et auriculaire des choses dont ils parlent, et que celui de l'évangile n'est autre que le disciple favori de Jésus, le seul qui assista à son supplice.

3. Toute l'antiquité chrétienne a identifié ce disciple bien-aimé avec Jean, fils de Zébédée. Cette opinion est-elle confirmée par le contenu de l'évangile ?

¹ Sans compter que la distinction de Jean l'ancien et de Jean l'apôtre est loin d'être démontrée. Le texte de Papias d'où elle semble résulter au premier abord s'explique tout aussi aisément dans l'hypothèse de leur *identité*. V. Barth, *Die Hauptprobleme des Lebens Jesu*.

Ce disciple assistait au dernier repas de Jésus (XII). Pierre, Judas, Thomas, Philippe et l'autre Judas (ou Jude) étant mentionnés dans le récit (XIII et XIV), il faut donc l'identifier avec un autre des Douze, et avec un des principaux, naturellement, puisqu'il est question de lui à côté de Pierre (XIII, 24, XX, 2) et que c'est à lui que Jésus confia sa mère (XIX, 26).

Ces trois textes ne permettent guère de douter que l'*autre disciple*, qui était avec Pierre et qui était connu du grand prêtre (XVIII, 15), soit aussi celui que Jésus aimait. D'autant plus que celui-ci est le seul qui soit resté près de la croix (XIX, 26), ce qui s'explique aisément par ses rapports avec le grand prêtre.

Recherchons maintenant qui était le second de ces deux disciples de Jean-Baptiste qui, les premiers, suivirent Jésus et dont le premier était André, frère de Simon-Pierre (I, 35 ss.). Il résulte seulement de ce passage que ce n'était ni André, ni Pierre, ni Philippe, ni Nathanaël. Mais il est assez vraisemblable que ce disciple anonyme n'est pas différent de l'*autre disciple*, également anonyme, que nous avons dû identifier avec le disciple bien-aimé. Or n'est-il pas infiniment probable que le compagnon d'André dont l'auteur tait le nom n'est autre que l'auteur lui-même? Une telle manière de parler se comprend en tout cas beaucoup plus aisément dans cette hypothèse que dans toute autre.

Tout converge donc vers le même résultat : le disciple bien-aimé est l'auteur de l'évangile ; et ce disciple est l'un des Douze, le principal après Pierre. Qui serait-ce, si ce n'est Jean, que l'on voit auprès de Jésus dans les circonstances les plus importantes, en même temps que son frère Jacques et Pierre (Mat. XVII, 1, XXVI, 37) et qui est toujours mentionné parmi les premiers des Douze (Marc III, 17 et parall.)?

Il faut en tout cas, d'après Jean XXI, 23, qu'il ait vécu très longtemps, et la tradition ecclésiastique n'accorde qu'à Jean une longue vie, parmi tous les apôtres. Son frère fut bientôt mis à mort par Hérode (Act. XII, 2).

Enfin, d'après l'appendice de l'évangile, le disciple bien-

aimé doit être l'un des deux fils de Zébédée ou l'un des deux disciples inconnus qui étaient avec eux et avec Pierre, Thomas et Nathanaël (XXI, 2). Jacques étant exclu par sa mort prématurée et les deux inconnus, par leur peu d'importance, il en résulte que le disciple aimé de Jésus ne peut être que Jean.

Si, malgré tout cela, on croit avoir de bonnes raisons de penser que le quatrième évangile ne peut pas être l'œuvre d'un apôtre, il faudra dire que l'auteur a voulu se faire passer pour le disciple favori de Jésus, quoiqu'il ne le fût pas, et que celui qui ajouta plus tard un appendice à son ouvrage a confirmé par son témoignage cette supercherie. Il faudra dire aussi à peu près la même chose de la première épître.

Mais on peut attendre sans inconvénient que de telles opinions aient été formulées, avant de les réfuter.
